

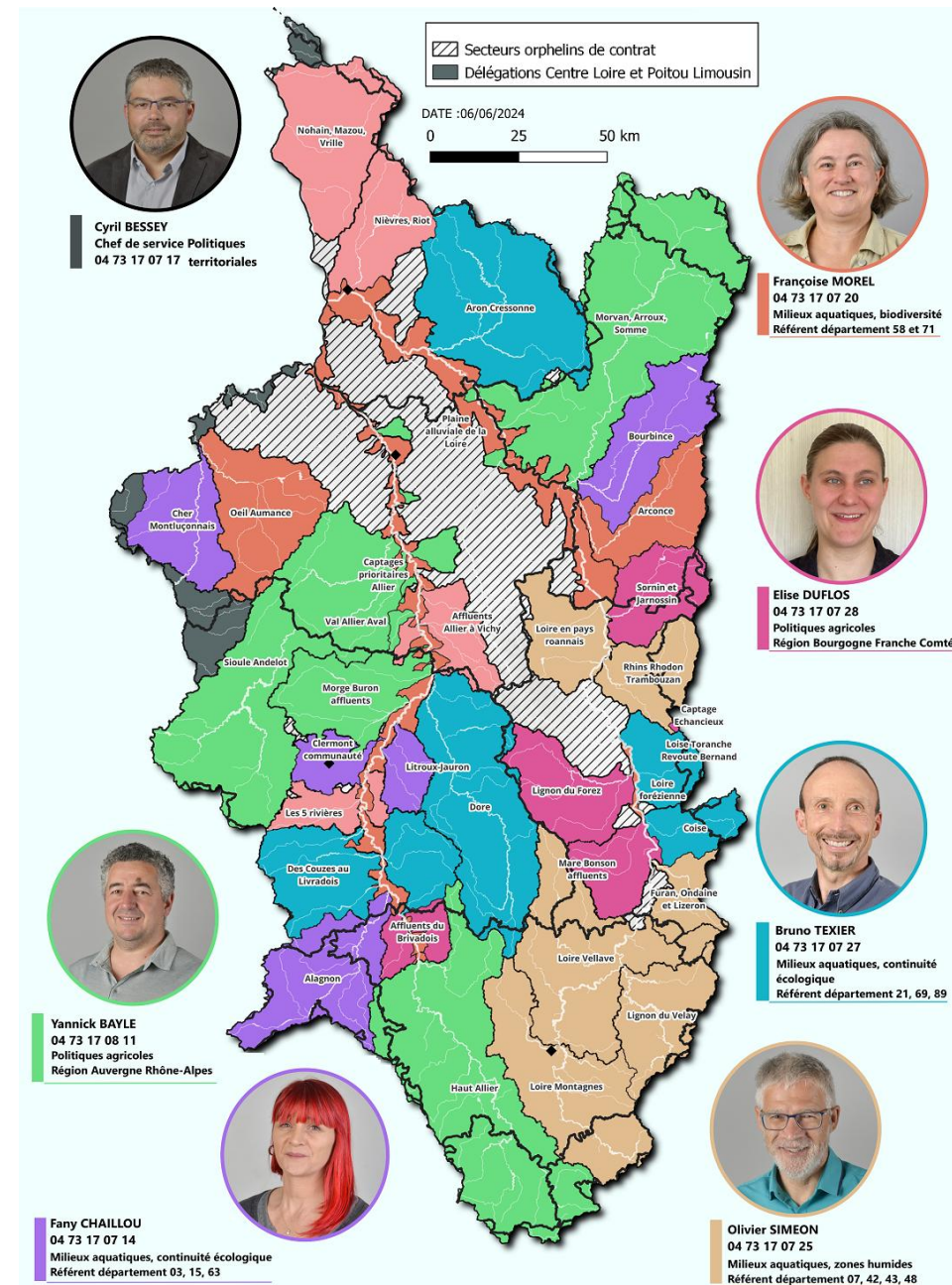
12^e programme 2025/2030

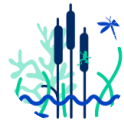
Restauration des milieux humides et de la biodiversité

Françoise MOREL et Olivier SIMEON

Délégation Allier-Loire amont

Marmilhat Sud -19 allée des Eaux et forêts 63370 Lempdes





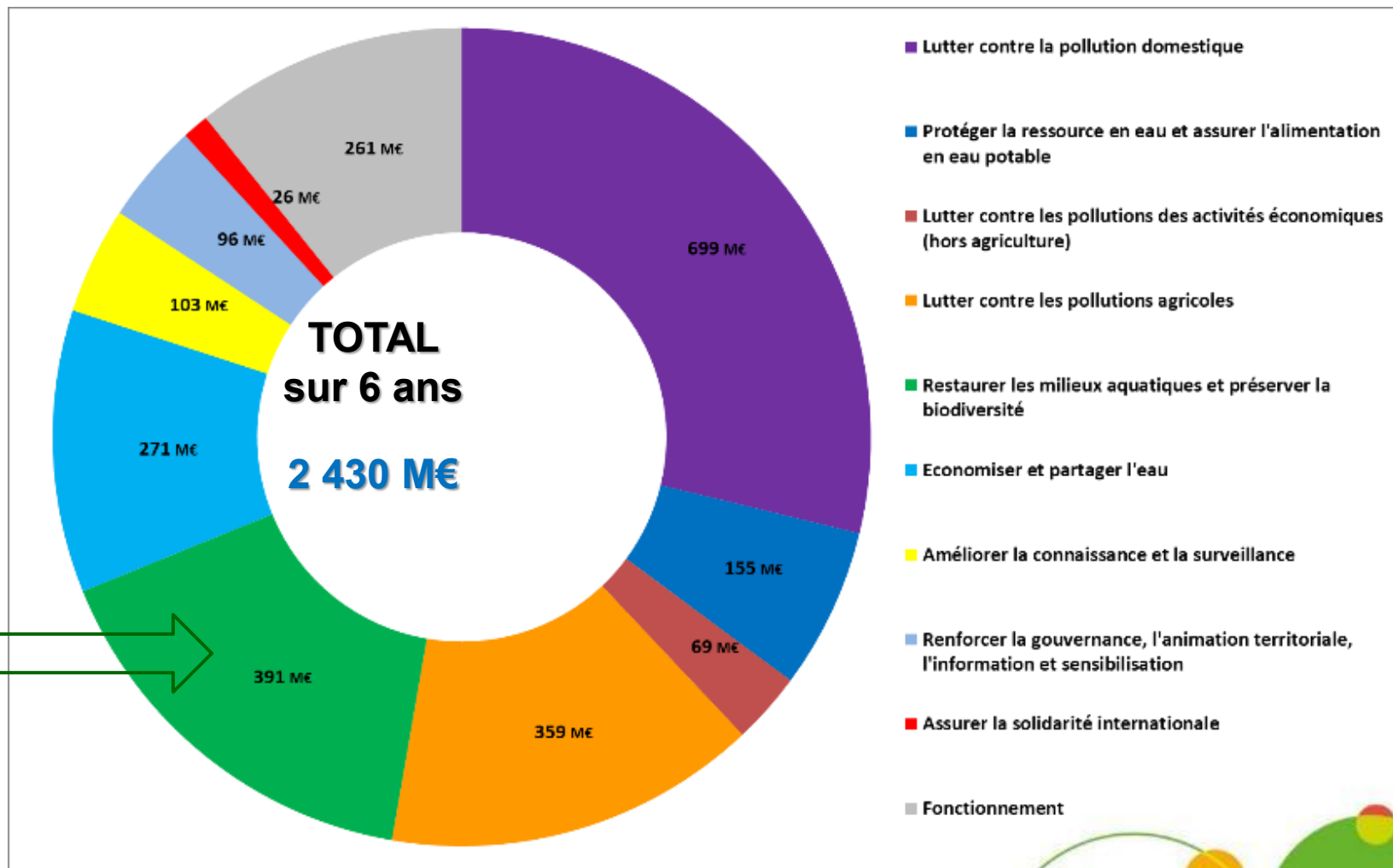
des aides pour répondre à l'enjeu :

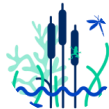
qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques,
humides, marins, et biodiversité associée

En moyenne, **65 M €/an** d'interventions dédiées aux milieux naturels et la biodiversité associée
(contre 49 M €/an au 11^e P)

LE 12^E PROGRAMME
2,43 MILLIARDS D'EUROS
POUR GARANTIR
L'AVENIR DE L'EAU ET
DES TERRITOIRES DU
BASSIN LOIRE-BRETAGNE

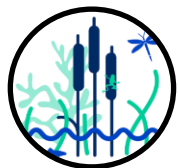
391 M € sur 6 ans pour
les milieux naturels et la
biodiversité associée





Cibles 2025 - 2030

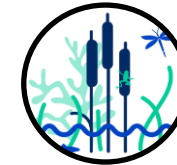
la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques,
humides, marins, et la biodiversité associée



150 obstacles/an traités
pour restaurer la continuité



500 ha/an de milieux
humides acquis



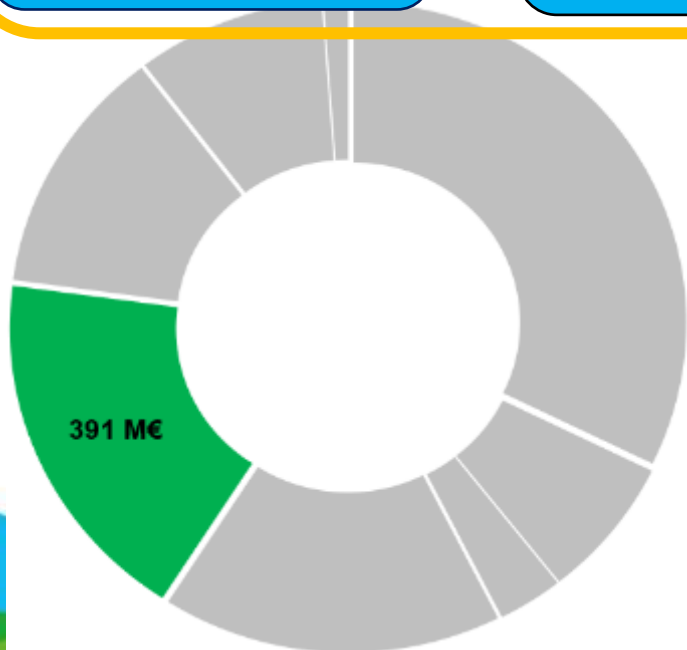
500 km de
haies plantées

900 km/an
de cours d'eau
restaurés

80% du bassin couvert
par un inventaire milieux
humides

2100 ha/an
de milieux humides
restaurés

100 ha d'habitats
marins restaurés

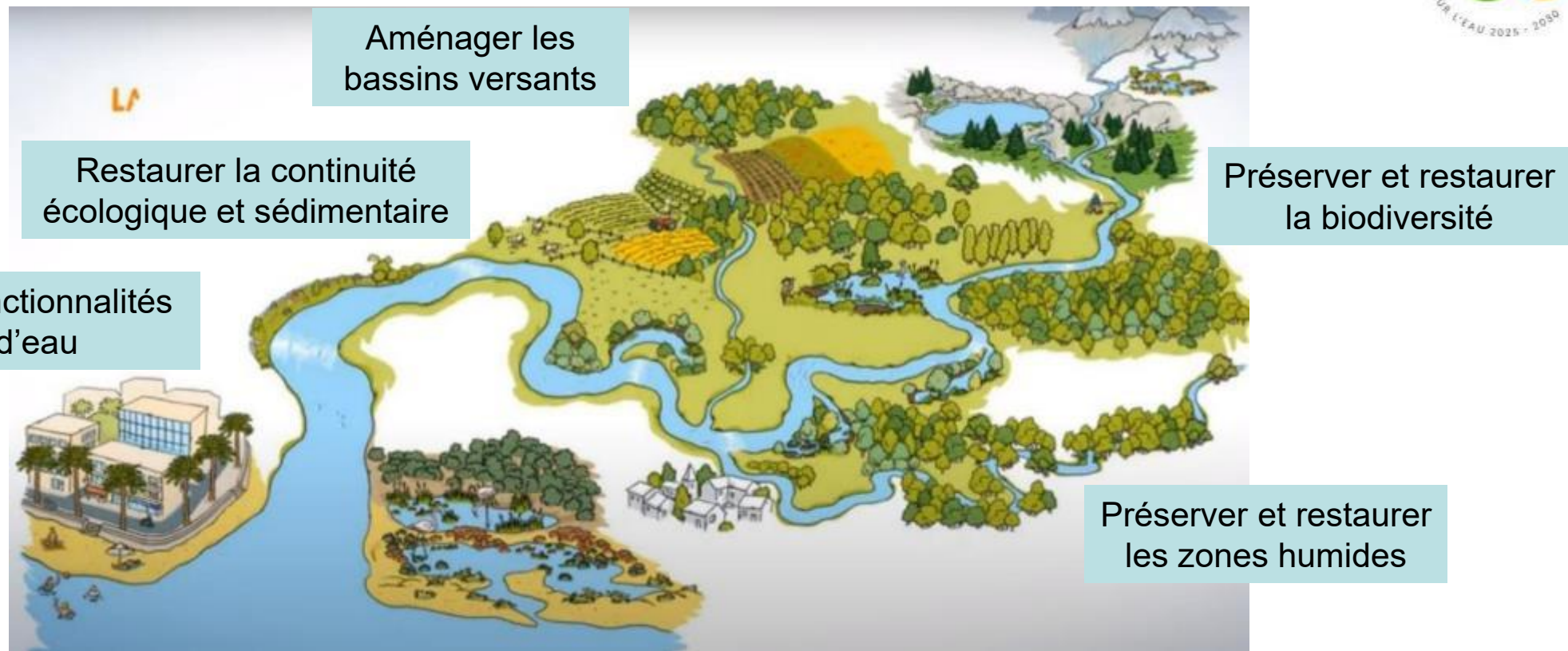


391,4 M € c'est 18% du programme pour :

- ✓ restaurer les cours d'eau, les milieux humides et la continuité écologique
- ✓ lutter contre l'érosion de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins
- ✓ restaurer les habitats littoraux et marins
- ✓ aménager les bassins



L'agence LB accompagne des actions pour :



Au 12^e programme l'agence renforce son intervention pour les actions en faveur de l'aménagement des bassins versants pour limiter la dégradation des milieux.

L'ensemble de ces actions vise le bon fonctionnement écologique et hydrologique, le piégeage du carbone, la protection contre l'érosion des sols autant de services écosystémiques rendus participant à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique.



La qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée



Objectif 1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau

Fiche action MAQ_1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau

Fiche action MAQ_2 : Restaurer la continuité écologique sur un bassin versant

Objectif 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides

Fiche action MAQ_3 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides

Objectif 3 : Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques ou humides

Fiche action MAQ_5 : Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

Fiche action MAQ_4 : Préserver et restaurer les milieux naturels littoraux et marins

Répond également à l'enjeu « Le bon état des eaux et des milieux littoraux et marins »

Objectif 4 : Aménager les bassins versants

Fiche action BV_1 : Aménager les bassins versants

Répond également à l'enjeu « La qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines »

la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale



Enjeu Mobiliser les acteurs locaux dans les territoires et favoriser la mise en place d'une gouvernance locale

Objectif : Mettre en œuvre des démarches territoriales

- Définir des **stratégies locales de territoire** déclinées dans des **programmes d'actions**
 - ➔ répondre aux enjeux prioritaires
 - Sélectivité renforcée des territoires retenus (masses d'eau dégradées ou en risque - proches bon état)
 - et des opérations ambitieuses contractualisées
 - ➔ engagement et dynamisme des porteurs de projets nécessaires
 - Renforcer l'approche croisée petit et grand cycles et l'articulation avec les autres politiques sur un BV
 - ➔ gouvernance élargie et intégrée
 - Mobiliser un outil « simplifié = **Accord de territoire** »
- pour déployer un programme d'actions et une feuille de route environnementale partagés avec les porteurs de projets compétents





Fiche action MAQ_3 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides



Objectifs : Soutenir

- études = un préalable pour appréhender les enjeux ou risques d'altérations fonctionnelles
- outils fonciers (par la maîtrise foncière et/ou d'usage) pour garantir une protection pérenne des milieux humides ou permettre leur gestion durable,
- restauration pour enrayer, réduire et maîtriser les pressions exercées sur les fonctionnalités des milieux humides.

Dispositifs aidés	Taux aide maxi	Critères d'éligibilité
Études inventaires zones humides	70%	Sur l'ensemble du bassin (= dans et hors accord de territ.)
Études	50%	
Acquisition foncière et Obligations Réelles Environnementales (ORE)	70% (+ Majoration)*	Sur l'ensemble du bassin (= dans et hors accord de territ.) acquisition foncière soumise à l'existence ou à la préparation d'un plan de gestion associé.
Travaux de restauration	70% (+ Majoration)*	Sur l'ensemble du bassin si inscrites dans document ou plan de gestion stratégique MH
<i>Travaux de restauration par curage sur les marais rétro littoraux</i>	25%	<i>Dans un accord de territoire</i>



CCTP Inventaire de ZH

🔧 **Financement des MAEC zones humides dans les démarches territoriales AELB** avec un enjeu zones humides dont la stratégie de territoire justifie le recours à ces mesures et prioritairement en tête de bassin versant (MAEC Biodiversité : Préservation des milieux humides et création de prairies)

* Une majoration peut être accordée dans le cadre de la solidarité urbain-rural pour les collectivités éligibles (+10%)

Fiche action AGR_2 : Accompagner la conversion à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques

Fiche action MAQ_3 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides

Exemples de travaux



**Inventaire des zones humides
(SAGE Allier aval – secteur Issoire)**



©Vendée grand littoral (85)

**Restauration des fonctionnalités
des zones humides rétro-littorales (marais du Payré)**



©CEN Nouvelle Aquitaine

**Restauration de la tourbière du Boulou massif des Monédières
(PNR Millevaches)**



Travaux de curage et suivi évaluation des travaux



©CEN nouvelle Aquitaine



©CEN nouvelle Aquitaine



**Maitrise foncière et travaux de restauration et
création de 3 mares (zone humide du Maumont)**

Fiche action MAQ_5 : Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

Objectifs : Limiter les pressions et lutter contre l'érosion de la biodiversité

- Accompagner la restauration de milieux dégradés, aires protégées et continuités écologiques (trames verte et bleue)
- Favoriser le retour ou le maintien des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins.
- Soutenir l'acquisition de connaissances inscrite en plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).

Dispositifs aidés	Taux aide	Critères d'éligibilité
Études préalables aux travaux	50%	Actions prioritairement dans le cadre d'un accord de territoire ou d'une démarche structurée et reconnue sur la biodiversité afin de favoriser le retour ou le maintien des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins citées dans un plan national d'action ou sur liste rouge UICN « menacée de disparition »
Travaux de restauration des habitats, frayères pour espèces inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins	70%	
Mesures de sauvegarde ponctuelles prévues dans plans de gestion des poissons migrateurs pour les espèces présentant un risque de disparition	25% sur avis du CA	Analyse systémique préalable et avis du conseil scientifique 
Acquisition de connaissance dans le cadre de plans de gestion de poissons migrateurs (PLAGEPOMI)	50%	



Fiche action MAQ_5 : Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

Restauration de mares :
papillons, libellules, Sonneur à ventre jaune etc.



Restauration de cours d'eau
pour la Mulette perlière



©Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé-Isolé-Laita

Exemples de travaux

Aménagement d'ouvrage
pour la Loutre



©PNR du marais poitevin



PNA Papillons de jour
L'Azuré des mouillères



Favoriser la biodiversité
et limiter
l'ampleur des crues

Restauration de prairies humides :
papillons, libellules, plantes remarquables etc.



© Cen Rhône-Alpes

▲ La fritillaire pintade



© A. Treppe

œufs de courlis cendré.
*Les oiseaux prairiaux
nichent au sol. Ils ont
besoin d'un couvert végétal
pour protéger les œufs
et les jeunes.* ▼



© Cen Rhône-Alpes

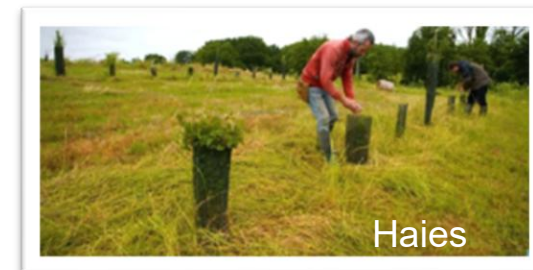


Fiche action BV_1 : Aménager les bassins versants



Objectifs

- Accompagner différents types d'aménagements contribuant à la régulation du cycle de l'eau en ralentissant le ruissellement, en augmentant les temps de transfert de l'amont vers l'aval, en favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau, et ainsi limitant les inondations, préservant la qualité de l'eau et renforçant la résilience des milieux face au dérèglement climatique.
- Préserver et restaurer des zones d'expansion de crues, solution naturelle et efficace pour diminuer et réguler l'impact des inondations. Elles agissent sur le ralentissement dynamique des crues en stockant les eaux et en jouant sur leur durée d'écoulement.



Dispositifs aidés	Taux d'aide max *	Critères d'éligibilité
Études pour la gestion et la restauration des champs d'expansion de crues	50%	1) dans un accord de territoire 2) sur des masses d'eau en risque non atteinte du bon état et/ou sur le zonage des têtes de bassin versant identifiés par les SAGE
Études pour l'aménagement de bassin versant	50%	
Aménagement de dispositifs tampons sous maîtrise d'ouvrage publique ou associations	50%	
<i>Aménagement de dispositifs tampons dans le cadre du dispositif « Investissements agroenvironnementaux non productifs » du Plan stratégique national (PSN)</i>	<i>cofinancement maxi 50 % **</i>	

* Dans la limite de l'encadrement européen et national des aides publiques

** Dans le respect des niveaux de soutien définis dans le Plan Stratégique National et ses déclinaisons régionales

Fiche action BV_1 : Aménager les bassins versants

Exemple de travaux



Bassin versant de la Seiche : trophée de l'eau en 2021

- Cours d'eau dégradés : priorité pour reconstruire le bocage et reconquérir la qualité des eaux.
- Collaboration entre le syndicat du bassin de la Seiche et les agriculteurs pour planter des haies sur leurs parcelles.
- 20 à 30 km de haies plantées par année
- 180 km de haies replantées de 2012 à 2021

➔ Haies barrières au transfert de pollution



Règles générales 12^e programme



Le coût du projet faisant l'objet de la demande d'aide doit être supérieur ou égal à :

- **10 000** euros HT pour des travaux,
- 5 000 euros HT pour des projets autres que travaux

Exceptions : programmes d'actions de sensibilisation, de consultation du public, d'éducation à l'environnement et actions de communication
ou d'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs.

Aucune aide inférieure à **3 000 €**

Exceptions : programmes d'actions de sensibilisation, de consultation du public, d'éducation à l'environnement et les actions de communication
ou accompagnement individuel et collectif des agriculteurs
ce montant minimal est alors abaissé à 1 500 €.